

Dernières avancées chez les Pédicures Podologues

Bilan d'évaluation du risque podologique pour tous les diabétiques sans prescription 1 fois par an.

Prise en charge des soins des patients diabétiques de grade 2 et 3 sans prescription préalable.

Traitement des verrues plantaires sans prescription préalable pris en charge par l'Assurance Maladie (4 séances).

Prise en charge des soins pour les patients suivant un traitement inducteur de syndrome main-pied : 2 séances sur prescription de l'Oncologue.

Plus besoin de prescription médicale pour les orthèses plantaires chez le Podologue.

